

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Arandia à Mme Bisauta.

ABSENTS : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER - Acquisition pour l'euro symbolique à l'Office Public de l'Habitat de Bayonne de parcelles sises avenue André Malraux.

L'Office public de l'habitat de Bayonne est propriétaire des parcelles AT 249 (995 m²), AT 250 (295 m²) et AT 253 (1m²) sises avenue André Malraux.

Celles-ci constituant uniquement un talus paysager, elles ont vocation à être entretenues par la ville. Ainsi, un accord est intervenu pour qu'elles soient cédées par l'OPH à la commune pour l'euro symbolique, les frais inhérents à cette opération étant à la charge de l'acquéreur.

Je vous propose en conséquence d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ladite acquisition.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.